

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 18 mars 2019

[REDACTED]

Objet: Demande d'accès – Liste des succursales des cabinets de courtage en assurance de dommages
N/D : GDC05-06-01-2811

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »), le 20 février 2019, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Le 20 février 2019 l'Autorité vous a fait parvenir la liste de tous les cabinets inscrits dans la discipline de l'assurance de dommages. Après avoir reçu ce document, vous avez précisé vouloir obtenir « la liste de toutes les succursales à travers la province » de tous ces cabinets.

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint le *Rapport des assureurs en assurance de dommages et les succursales en date du 18 mars 2019*.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers

p.j.